

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 4 novembre 2019 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Roger Sylvestre, conseiller  
Mme Elaine Legault, conseillère

**ABSENTES :**

Mme Charline Plante, conseillère  
Mme Christina Béland, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019
- 4. CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Lettre de M. Kamuel Gélinas demandant que le gymnase de l'école soit accessible pour des activités sportives le soir et les fins de semaine
  - 4.2 Lettre de Mme Nadine Blackburn, directrice de l'Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec concernant le 50<sup>e</sup> anniversaire du Parc national de la Mauricie
  - 4.3 Lettre de M. Martin Pineault, direction de la fiscalité et de l'évaluation foncière du MAMH relativement au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité pour 2020
  - 4.4 Lettre du ministre Jean Boulet concernant l'ouverture de la période de mise en candidature pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2020
  - 4.5 Lettre de Mme Noémie Béland concernant Place aux jeunes
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Mandat à Bélanger Sauvé pour les services de consultation express pour l'année 2020
  - 7.2 Entente pour mettre fin au lien d'emploi de l'employée #61-0704
  - 7.3 Abrogation de la résolution 2017-09-253 accordant une servitude sur le chemin des Papillons aux propriétaires du lot 4 194 892
  - 7.4 Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

- 7.5 Entente intermunicipale d'entraide en sécurité civile avec Saint-Mathieu-du-Parc
- 7.6 Mise de fonds 2019 pour le Parc nature et culture
- 7.7 Révision de la politique des Infolettres municipale et touristique

**8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

- 8.1 Contrat pour le déneigement des stationnements de la Municipalité
- 8.2 Contrat pour les services d'inspection et d'entretien des équipements du Service des incendies (2020-2022)
- 8.3 Contrat pour l'achat d'une pompe portative pour les interventions en cas de feu en milieux forestiers ou difficiles d'accès

**9. RÉOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

- 9.1 Adoption du règlement 2019-008 régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale
- 9.2 Bonification des conducteurs de carrioles

**10. RÉOLUTIONS – SUBVENTIONS**

- 10.1 Demande d'aide financière pour les couches réutilisables

**11. RÉOLUTIONS – URBANISME**

**12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

- 12.1 Demande du Comité d'entraide de la Fabrique Saint-Élie pour la tenue d'un barrage routier le 24 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2019

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2019-11-243**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec la modification suivante :

L'item 8.2 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

#### RÉSOLUTION 2019-11-244

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Roger Sylvestre  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 sans aucune modification.

Adoptée

### 4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de M. Kamuel Gélinas demandant que le gymnase de l'école soit accessible pour des activités sportives le soir et les fins de semaine
- 4.2 Lettre de Mme Nadine Blackburn, directrice de l'Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec concernant le 50<sup>e</sup> anniversaire du Parc national de la Mauricie
- 4.3 Lettre de M. Martin Pineault, direction de la fiscalité et de l'évaluation foncière du MAMH relativement au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité pour 2020
- 4.4 Lettre du ministre Jean Boulet concernant l'ouverture de la période de mise en candidature pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2020
- 4.5 Lettre de Mme Noémie Béland concernant Place aux jeunes

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

### 5. RAPPORT DES COMITÉS

#### Francine Buisson

1. **Statistique site Web pour octobre 2019 :**
  - . Site municipal : 6 871 visites et 24 282 pages consultées (comparatif 2018 : même nombre de visites et 5 700 pages consultées de plus que l'an dernier pour la même période).
  - a. Site touristique : 2 707 visites et 8 708 pages consultées (comparatif 2018 : 32% de moins de visites et de pages consultées).
2. **Programme de prévention des chutes (P.I.E.D.) :** La formation sera offerte du 7 janvier au 16 mars 2020 mars, les lundi de 13 h 30 à 15 h et les jeudi de 13 h 30 à 14 h 30 dans les petites salles. C'est gratuit et le matériel est fourni. Pour information ou inscription, appelez au Service de Prévention des chutes au téléphone 819-536-7500 poste 8648. Le nombre limite de participant est fixé à 10. L'information complète est disponible sur le site Web municipal.
3. **Suivi sur le dossier d'acquérir un vélo smoothies et remerciements pour le don d'un vélo enfant 20 pouces :** Je vous confirme que notre demande de subvention auprès de Maski en forme pour procéder à l'acquisition des équipements et accessoires pour fabriquer un vélo smoothie a été acceptée. Un grand « Merci » à monsieur Guy Picard pour le don d'un vélo 20 pouces (enfant). Nous disposerons de tous les équipements requis pour offrir un vélo smoothie pour les enfants dès la fête des familles de mai 2020.

4. **Fête de Noël des familles caxtoniennes** : Dimanche le 8 décembre prochain se tiendra l'activité annuelle de l'arrivée du Père Noël à Saint-Élie-de-Caxton. Grands et petits, jeunes et moins jeunes sont invités à cette activité du temps des fêtes à compter de 13 h 30. Au programme : balade en carriages dans les rues du village, visite du Père et de la Mère Noël à la résidence St-Élie, animation musicale, maquillage pour enfants, collation santé et remise d'une surprise aux enfants par le Père Noël. Une publicité postale contenant tous les détails sera expédiée dans toutes les résidences.
5. **Services de soutien à domicile** : La COOP de solidarité d'aide à domicile de l'énergie, localisée à Shawinigan, offre à ses membres des services pour l'entretien ménager (ménage régulier ou grand ménage), de l'accompagnement, la préparation des repas ainsi que des soins personnels. La Coop est accréditée par la RAMQ (régie de l'assurance maladie du Québec) et est la seule sur le territoire de notre municipalité à pouvoir faire bénéficier ses membres du programme d'exonération financière d'aide à la vie domestique, ce qui représente un avantage financier considérable pour la clientèle. De plus, les personnes âgées de 70 ans et plus bénéficient aussi d'un crédit d'impôt de 35% sur ces services. Vous pouvez communiquer avec la Coop par téléphone au 819 537-6060 ou par courriel [info@csade.coop](mailto:info@csade.coop). Laissez un message, un retour d'appel sera effectué dans un bref délai. Les informations sont disponibles sur notre site Web municipal.
6. **Réunion comité aviseur du Parc nature et culture** : Le 22 octobre dernier le comité aviseur a tenu une réunion dont le but était de procéder à l'étude de la proposition d'aménagement qui nous a été déposée par la firme BC2. La firme BC2 fera une présentation citoyenne dans le prochain mois.

### Roger Sylvestre

Monsieur Sylvestre mentionne que ce soir sera adopté le nouveau plan de sécurité civile, une évolution du plan qui avait été élaboré en 2014. Ce plan définit plusieurs points dont :

- Rôles du coordonnateur en mesure d'urgence municipale
- Rôles des différents chargés de mission
- Définition du programme de formation et simulation
- Tout le processus de mobilisation du comité municipal en mesure d'urgence.

### Benoît Gauthier

En fin de semaine dernière 90% des abonnés d'Hydro-Québec ont été privés de courant et ce, depuis le vendredi à compter de midi. Des arbres sont tombés sur la chaussée et sur les lignes électriques surtout dans le secteur du Lac-Long et de la route des Lacs, j'en profite pour remercier les employés des travaux publics qui ont fait des pieds et des mains pour dégager les routes. Étant donné que samedi midi la situation n'avait pas évolué, nous avons décidé d'ouvrir le Centre Communautaire puisque celui-ci n'était pas privé de courant, il est desservi par la ligne électrique de Saint-Paulin. Nous avons reçu une quinzaine de personnes samedi et dimanche environ une trentaine. Vers 14h30 samedi, huit bénévoles du Service d'intervention en urgence civile du Québec, entreprise mandatée pour un an par la municipalité, sont venus nous apporter de l'aide, deux ont pris en charge le fonctionnement du service aux sinistrés et les autres ont patrouillé les rues du village, dont la résidence pour personnes âgées en priorité, ensuite autour des lacs où ils ont pu repérer des endroits problématiques de branches d'arbres. C'est seulement que dimanche matin que quelques branchements ont été effectués dans le village et par la suite le Lac-Plaisant, Domaine Ouellet et progressivement pour le reste.

## **Robert Gauthier**

Un merci spécial à notre directeur général, M. Benoît Gauthier, aussi coordonnateur municipal de la sécurité civile, pour son dévouement tout au long de la fin de semaine également tous les bénévoles.

### Motion de félicitations

Le Conseil municipal a entériné une motion de félicitations à Fred Pellerin pour son prix FÉLIX obtenu au Gala de l'ADISQ dans la catégorie « Album folk » de l'année. Cette reconnaissance de la qualité artistique de l'album *Après* rejaillit sur tout Saint-Élie-de-Caxton et augure bien pour les autres projets de Fred à Saint-Élie-de-Caxton. Nous lui souhaitons bonne chance pour tous ses projets.

A

vec la fin de la saison touristique, il est important de souligner le travail de nos bénévoles qui ont contribué, de façon concrète, à la réalisation de ces activités. Merci à nos conducteurs de tracteurs pour les carrioles : messieurs Jacques Guillemette, Réjean Jacques, André Lemay, François Véronneau et Richard Beaulieu. Nous tenons aussi à remercier mesdames Carroll Boudreault et Ghislaine Boucher pour leur présence de dépannage au Garage de la culture.

### Bilan de la saison touristique - été 2019

Au cours de l'été 2019, le nombre de billets vendus pour les balades en carrioles et les audio-guides a diminué de 55% par rapport à l'été 2018. On se rappellera qu'à l'été 2018, l'achalandage des touristes s'était accru d'environ 25% par rapport à l'été 2017, sans toutefois atteindre le sommet de plus de 15 000 billets vendus en 2016 (suite à la diffusion de *Saint-Élie-des-Légendes*).

Plusieurs raisons expliquent cette évolution : l'embargo sur les carrioles touristiques du 12 décembre 2018 au 3 juillet 2019, la diminution de la présence télévisuelle au niveau national des œuvres de FRED au cours de la dernière année, le non-renouvellement de notre offre touristique, la concurrence de plus en plus forte d'activités, d'événements et de spectacles en Mauricie, la fermeture du bureau d'information touristique (BIT) de Tourisme Shawinigan le long de l'autoroute 55 Nord à Saint-Étienne-des-Grès, la diminution graduelle des groupes, notamment de personnes âgées, qui ne sont jamais venus à Saint-Élie-de-Caxton et finalement le battage publicitaire négatif dans les médias d'information et sur les réseaux sociaux, ce qui a donné une image négative de Saint-Élie-de-Caxton.

Nos activités touristiques, débutées en 2007 avec un peu plus de 2 000 touristes la première année, ont attiré au-delà de 115 000 personnes en 13 ans. Venant de partout au Québec, ces visiteurs ont expérimenté nos balades soit en carriole ou à pied avec audio-guide. Un beau succès ! Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à cette réussite au cours des années.

L'implication municipale en matière de tourisme en est à un tournant. Dans les prochaines semaines, des décisions devront être prises pour la suite des choses. Il est important de se rappeler qu'au-delà de la comptabilité municipale, notre industrie touristique a des retombées importantes dans notre milieu : emplois pour les étudiants, boutique des Pèlerins au bénéfice de la Fabrique, commerces, ainsi que nos artistes et artisans(es). Le tourisme au village se doit d'être un mandat partagé par tous les intervenants(es), qu'ils soient publics ou privés, individuels ou regroupés, concernés par le développement socio-économique de Saint-Élie-de-Caxton. Chacun y contribuant selon ses moyens et ses responsabilités.

### **Collecte des dons pour les paniers de Noël**

Suite à la demande du comité d'entraide de la Fabrique de Saint-Élie-de-Caxton, le Conseil municipal a autorisé la tenue d'un barrage routier le 24 novembre de 9 h 30 à 14 h 30 à deux (2) points de collectes, soit l'intersection du chemin des Loisirs et de l'avenue Principale et à l'intersection de la rue Saint-Louis et de la route des Lacs. En cas d'intempérie, l'activité sera déplacée au dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019.

## Bilan mi-mandat

Un bilan de la mi-mandat était disponible sur la table à l'entrée. Le conseil municipal trouvait important en terme de transparence de vous remettre ainsi qu'à toute la population un bilan de la mi-mandat concernant plusieurs dossiers que nous avons travaillé depuis 2 ans et dans certains cas où on s'en va, il était important pour nous de vous faire part de ces résultats après 2 ans.

## L'heure du citoyen

Un citoyen, monsieur Philipp Kallenberger, nous a suggéré de mettre en place ce qu'il appelle « L'heure du citoyen », soit une rencontre d'une heure par mois pour permettre aux citoyens de parler aux élus(es) municipaux, sans filtres et restrictions, sur des enjeux municipaux, des malaises, des problèmes... Afin de donner suite à cette demande, nous ferons une expérimentation de la formule proposée, le lundi 18 novembre, de 19 h à 20 h, au Centre communautaire.

Nous sommes ouverts à écouter les citoyens, non seulement sur les problèmes, mais aussi sur les suggestions pour améliorer les services municipaux, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes de nos concitoyens et concitoyennes. Nous sommes confiants que nous pouvons avoir un dialogue constructif, dans le respect mutuel. Vous êtes donc invités(es) à cette rencontre citoyenne pour vous exprimer et contribuer à faire avancer notre beau village.

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

### COMPTES À PAYER

11882	ALTIFICA	SERV. JURIDIQUES ET ARBITRAGE	15 154.52 \$
11883	ANDRE BOUVET LTEE	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	84 747.17 \$
11884	ARBITRAGE PATRICE BOUDREAU	SERV. JURIDIQUES ET ARBITRAGE	241.45 \$
11885	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR, VOIRIE MATÉRIAUX	155.22 \$
11886	BC2	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	4 656.49 \$
11887	BELANGER	ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE	753.97 \$
11888	BOISVERT SAMUEL	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	91.98 \$
11889	BOTELHO JUAN	JETONS PREM. RÉPONDANTS FORMATION	50.00 \$
11890	BUISSON FRANCINE	SUBVENTION COMITÉ FAMILLE	237.95 \$
11891	CANAC	ENTRETIEN CAMION, PINCES DE DESINCARCÉRATION, ACHAT OUTILS	351.53 \$
11892	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	27.00 \$
11893	EMCO CORPORATION	VOIRIE MATÉRIAUX	660.38 \$
11894	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN 2240 PRINCIPALE	179.36 \$
11895	ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	ACHAT OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	24.64 \$

11896	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE, LOCATION DE MACHINERIE	25 078.93 \$
11897	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	91.98 \$
11898	ENTREPRISES ELECTRIQUES	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	97.75 \$
11899	EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	ENTRETIEN TRACTEUR	28.74 \$
11900	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	360.10 \$
11901	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	CONTRAT VIDANGES	7 881.99 \$
11902	FNX-INNOV INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	22 024.47 \$
11903	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	36.00 \$
11904	FORMULES MUNICIPALES	FOURNITURES DE BUREAU	433.46 \$
11905	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	AMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION, FOURNITURES DE BUREAU	278.55 \$
11906	GROUPE GENIARP INC	EVALUATION CARRIÈRE/SABLIÈRE	10 405.24 \$
11907	GROUPE CAPITALES MEDIAS	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	546.71 \$
11908	GROUPE CLR	TÉLÉPAGES PREMIERS REPENDANTS, TÉLÉPAGE ET COMMUNICATION DÉPANNAGE	303.83 \$
11909	GUILBERT URBANISME	CONSULTATION URBANISME	2 270.76 \$
11910	HAMELIN LUCIE	FORMATION CONGRÈS FQM	946.97 \$
11911	HELIO-PHOTOGRAPHIE	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	229.95 \$
11912	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	172.17 \$
11913	LAJOIE CVAC	ENTRETIEN CASERNE	138.55 \$
11914	LOCATION CDA INC.	LOCATION MACHINERIE	952.00 \$
11915	LABRANCHE THERRIEN DAOUST LEFRANCOIS	COMPTABILITÉ VÉRIFICATION	18 448.34 \$
11916	MACONNERIE CARTIER INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE	2 759.40 \$
11917	MARC DALCOURT	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	431.16 \$
11918	MARCHE RENE SAMSON	ALIMENTS	109.92 \$
11919	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	VOIRIE/MATÉRIAUX	793.70 \$
11920	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN CASERNE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE	695.54 \$
11921	MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	48.22 \$
11923	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, SERVICE D'INGENIERIE, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION/\$23.07 TONNE, FORMATION CONGRÈS FQM, CONSULTANT LOISIRS	15 940.83 \$

11924	MUISE PATRICK	LOCATION MACHINERIE, VOIRIE/MATÉRIAUX	5 472.82 \$
11925	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ, PLAN ET ARPENTAGES, VETEMENT DES POMPIERS	479.55 \$
11926	LE NOUVELLISTE	DEPENSES DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION	637.42 \$
11927	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	59.81 \$
11928	PHILIPS HEALTHCARE	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN MATÉRIEL	316.18 \$
11929	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	855.16 \$
11930	POSTES CANADA	PIÈCES, ACCESSOIRES CULTUREL, PUBLICATIONS MUNICIPALES	430.51 \$
11931	PRODUCTION MICHELINE SARRAZIN INC.	DROITS D'AUTEURS ANIMATION	14 611.02 \$
11932	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
11933	RONA H. MATTEAU	ACHAT OUTILS	302.38 \$
11934	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	394.19 \$
11935	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	TESTS (ECHELLES, APRIA, AUTO-POMPE)	63.24 \$
11936	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	220.81 \$
11937	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE ET HUILE DIESEL	481.65 \$
11938	SYLVESTRE ROGER	FORMATION ET CONGRÈS FQM	892.06 \$
11939	SYNERGIE SECURE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	147.68 \$
		TOTAL	244 257.74 \$

### COMPTES PAYÉS D'AVANCE

NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
190909	RETRAITE QUÉBEC	218.75 \$
190924	HYDRO-QUEBEC	1 820.63 \$
190925	HYDRO-QUEBEC	224.00 \$
191001	REVENU CANADA	4 826.83 \$
191001	REVENU QUEBEC	13 029.70 \$
191001	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	197.68 \$
191007	HYDRO-QUEBEC	952.97 \$
191007	L'UNION-VIE	2 275.98 \$
191008	HYDRO-QUEBEC	141.47 \$
191010	SOGETEL INC.	884.02 \$
191014	BELL MOBILITE INC.	17.13 \$
191014	HYDRO-QUEBEC	514.02 \$
191015	HYDRO-QUEBEC	194.17 \$



191016	HYDRO-QUEBEC	927.10 \$
191017	HYDRO-QUEBEC	467.81 \$
191017	HYDRO-QUEBEC	280.79 \$
191018	HYDRO-QUEBEC	647.66 \$
	TOTAL	27 620.71 \$

## **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION 2019-11-245**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 244 257.74 \$ les comptes déjà payés au montant de 27 620.71 \$ et, les salaires nets du mois d'octobre 2019 au montant de 36 370.62 \$, totalisant la somme de 308 249.07 \$.

Adoptée

## **7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION**

### **7.1 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR LES SERVICES DE CONSULTATION EXPRESS POUR L'ANNÉE 2020**

#### **MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR UN SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS**

### **RÉSOLUTION 2019-11-246**

**ATTENDU** que la municipalité souhaite adhérer à l'entente de service de consultation express proposée par Me Marc Roberge du cabinet Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. de Trois-Rivières selon l'offre de services professionnels soumise le 30 octobre 2019;

**ATTENDU** que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant un montant forfaitaire de 500,00 \$ par année, plus taxes :

« Service de consultation express, qui permet au maire, aux inspecteurs ainsi qu'au directeur général, de contacter le cabinet pour obtenir des opinions verbales sur des sujets courants nous touchant et qui ne nécessitent pas de recherches approfondies. Ce service inclut également une rencontre annuelle avec les membres du conseil. »

**ATTENDU** qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité.

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**D'ADHÉRER** au service de consultation express pour l'année 2020 et de retenir en conséquence les services de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., selon les termes de l'offre de services professionnels du 30 octobre 2019.

Adoptée

## **7.2 ENTENTE POUR METTRE FIN AU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE #61-0704**

### **ENTENTE POUR METTRE FIN AU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #61-0704**

**ATTENDU** que l'employé portant le matricule #61-0704 (ci-après désigné l'Employé) a déposé, le ou vers le 8 janvier 2019, un grief portant le numéro 2019-001 ;

**ATTENDU** que l'Employé a déposé, le ou vers le 5 février 2019, un grief portant le numéro 2019-002 ;

**ATTENDU** le dépôt par l'Employé d'une contestation de la décision de la CNESST datée du 22 avril 2019 ;

**ATTENDU** qu'à la suite d'une proposition de l'Employé, une entente de principe est intervenue entre les parties le 16 octobre 2019, mettant fin au lien d'emploi de l'employé à la Municipalité ;

**ATTENDU** le rapport verbal fait au conseil municipal de l'entente de principe.

### **RÉSOLUTION 2019-11-247**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Roger Sylvestre  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton entérine et donne force à l'entente de principe intervenue le 16 octobre 2019, mettant fin au lien d'emploi de l'Employé ;

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton verse à l'Employé une somme globale et totale de 31 462,20 \$ calculé sur la base du nombre d'années d'ancienneté, en respectant les lois fiscales usuelles, le tout en règlement global, complet et final des recours que l'Employé a logés et ce, sans admission de responsabilité de quelque nature que ce soit de part et d'autre ainsi qu'en contrepartie d'une quittance mutuelle sur le lien d'emploi de l'Employé et la fin de celui-ci, plus précisément de façon non limitative :

- a) Déclaration de règlement hors cour des griefs 2019-001 et 2019-002;
- b) Désistement de la contestation de la décision de la CNESST datée du 22 avril 2019;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise monsieur Benoît Gauthier, directeur général, à signer toute documentation nécessaire pour donner effet au règlement.

Adoptée

## **7.3 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-09-253 ACCORDANT UNE SERVITUDE SUR LE CHEMIN DES PAPILLONS AUX PROPRIÉTAIRES DU LOT 4 194 892**

### **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-09-253 ACCORDANT UNE SERVITUDE SUR LE CHEMIN DES PAPILLONS AUX PROPRIÉTAIRES DU LOT 4 194 892**

**ATTENDU** que monsieur Marc Nadeau et madame Line Savard sont propriétaires de plusieurs terrains contigus dans le secteur du Lac Souris;

**ATTENDU** que ces terrains sont situés à l'extrémité du Chemin des Papillons, lequel a été verbalisé en 1982;

**ATTENDU** qu'en 2009, à l'occasion de la construction d'une résidence, madame Savard et monsieur Nadeau ont fait construire un immense portail en métal qui ferme l'accès à leur propriété;

**ATTENDU** que madame Savard et monsieur Nadeau ont construit ce portail sur ce qu'ils croyaient être la fin du chemin public et le début de leur propriété;

**ATTENDU** qu'en 2010, il y a eu rénovation cadastrale dans ce secteur;

**ATTENDU** que vers 2013, la Municipalité a constaté que le portail n'était pas érigé sur le lot 4 194 892, propriété de madame Savard et monsieur Nadeau mais plutôt sur le Chemin des Papillons, voie publique, soit le lot 4 430 059, à environ 10 mètres de la limite de leur terrain;

**ATTENDU** qu'il a été constaté à la même époque que ce portail bloque l'accès à une autre propriété qui longe le Chemin des Papillons, soit le lot 4 194 916 dont les propriétaires se plaignent de ne pas avoir libre accès à leur propriété;

**ATTENDU** qu'à cette même époque, la Municipalité avait demandé le déplacement du portail, mais que cela n'était pas possible étant donné un recours judiciaire entre madame Savard et monsieur Nadeau contre leur entrepreneur et leur architecte;

**ATTENDU** qu'à la suite de l'envoi d'un avis d'infraction par la Municipalité, le couple Savard-Nadeau s'était engagé à déplacer le portail dès que les poursuites judiciaires seraient achevées;

**ATTENDU** qu'en juillet 2017, madame Savard et monsieur Nadeau ont plutôt demandé à la municipalité de leur accorder une servitude pour qu'ils puissent laisser le portail en place pour la durée de vie de ce dernier;

**ATTENDU** que le conseil de cette Municipalité a adopté le 11 septembre 2017, la résolution 2017-09-253 qui accepte la demande de servitude et a autorisé le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis en regard de cette servitude;

**ATTENDU** qu'aucune servitude n'a encore été signée;

**ATTENDU** que la Municipalité ne pouvait légalement accorder de servitude sur un bien affecté à l'utilité publique à savoir, le Chemin des Papillons;

**ATTENDU** que la présence du portail pourrait nuire à l'accès à des propriétés par le chemin public;

#### **RÉSOLUTION 2019-11-248**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par monsieur Roger Sylvestre  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ABROGER** à toute fin que de droit la résolution 2017-09-253;

**D'EXIGER** que madame Line Savard et monsieur Marc Nadeau démolissent ou déplacent le portail sur leur propriété avant le 1<sup>er</sup> juin 2020;

**DE MANDATER** Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L., avocats, pour procéder à l'envoi d'une demande à cet effet et pour entreprendre tous les recours nécessaires s'il n'y est donné suite et afin de représenter la Municipalité dans toute contestation ou recours.

Adoptée

## **7.4 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

### **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a obtenu une aide financière de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences d'urgence 9-1-1 du Québec pour procéder à la mise à jour de son plan de sécurité civile;

**ATTENDU** que le plan de sécurité civile actuel de la municipalité a été adopté en 2014 et qu'une bonne partie de l'information qu'il contenait devait être mise à jour et qu'il fallait le rendre conforme au « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » édicté le 20 avril 2018 par le ministre de la sécurité publique;

**ATTENDU** que les municipalités du Québec doivent déposer au ministère de la Sécurité publique leur plan de sécurité civile au plus tard le 9 novembre 2019.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-249**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** le plan de sécurité civile révisé de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et d'en faire le dépôt au ministère de la Sécurité publique du Québec tel que le prévoit la Loi.

Adoptée

## **7.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN SÉCURITÉ CIVILE AVEC SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE AVEC SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a obtenu une aide financière de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec pour élaborer une entente intermunicipale en matière de sécurité civile avec Saint-Mathieu-du-Parc.

**ATTENDU** que Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc considèrent que la mise en commun de ressources par l'entremise de cette entente favorisera la concertation et la coordination des opérations et permettra d'accroître l'efficacité des mesures d'intervention.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-250**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** l'entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité civile et d'autoriser le maire, monsieur Robert Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Gauthier, à signer ladite entente.

Adoptée

## **7.6 MISE DE FONDS 2019 POUR LE PARC NATURE ET CULTURE**

### **MISE DE FONDS 2019 POUR LE PARC NATURE ET CULTURE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a obtenu l'aide financière du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (245 200\$), du Fonds d'aide pour le rayonnement des régions (300 000\$) de Tourisme Mauricie (43 050\$) et de commandites pour un montant de 39 000\$;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'est engagée à verser un montant de 105 000\$ réparti sur trois (3) ans, soit 2018, 2019 et 2020 pour contribuer à la réalisation du projet;

**ATTENDU** que la Municipalité a autorisé le versement d'une contribution de 35 000\$ par résolution (résolution 2018-09-253) comme contribution au projet de Parc Nature et Culture pour l'année 2018;

**ATTENDU** que le processus de planification du Parc Nature et Culture est en cours et que les travaux sur le terrain débiteront au cours des prochains mois.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-251**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 35 000\$ à titre de contribution de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour l'année 2019 au projet de Parc nature et culture.

Adoptée

## **7.7 RÉVISION DE LA POLITIQUE DES INFOLETTRES MUNICIPALE ET TOURISTIQUE**

### **MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE GESTION DES INFOLETTRES MUNICIPALE ET TOURISTIQUE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté une politique de gestion des infolettres municipale et touristique lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018;

**ATTENDU** qu'après une année de mise en application de la politique, des amendements sont requis pour simplifier la procédure et accélérer le processus.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-252**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton amende la Politique de gestion des infolettres municipale et touristique selon le contenu révisé.

**QUE** son application prenne effet dès son adoption.

Adoptée

## **8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

### **8.1 CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que conformément à la résolution # 2017-12-313, la Municipalité peut se prévaloir de l'option 3<sup>ième</sup> année pour le déneigement et le sablage des stationnements municipaux pour l'année 2019-2020;

**ATTENDU** qu'avec le déplacement de la zone de débarcadère scolaire sur l'aire de stationnement de la municipalité située en bordure de la rue Saint-Paul;

**ATTENDU** que cette aire de stationnement servait à l'entreposage de la neige provenant du stationnement du Centre communautaire;

**ATTENDU** que cette aire de stationnement devra être déneigée et sablée, et que la neige provenant des stationnements de la rue Saint-Paul et du Centre communautaire devra être déplacée sur le terrain de la municipalité situé du côté sud du chemin des Loisirs;

**ATTENDU** que cet ajout constitue un avenant au contrat principal de l'entrepreneur dont le prix global a été majoré sur la base du prix unitaire des surfaces à déneiger et à sabler.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-253**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement et de sablage des terrains municipaux pour l'année 2019-2020 à Les entreprises St-Élie, selon les termes et conditions du contrat principal, incluant la majoration pour les travaux additionnels, pour un montant de 8 404\$ plus les taxes.

Adoptée

### **8.2 CONTRAT POUR LES SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DES INCENDIES (2020-2022)**

Item reporté à une séance ultérieure.

### **8.3 CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE POUR LES INTERVENTIONS EN CAS DE FEU EN MILIEUX FORESTIERS OU DIFFICILES D'ACCÈS**

#### **CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE POUR LES INTERVENTIONS EN CAS DE FEU EN MILIEUX FORESTIERS OU DIFFICILES D'ACCÈS**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a obtenu une aide financière de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec pour acquérir certains équipements visant à optimiser ses interventions en cas de sinistre;

**ATTENDU** que les feux de forêt représentent un risque important de sinistre dans notre municipalité;

**ATTENDU** l'entente intermunicipale pour la mise en commun de ressources pour la sécurité civile avec Saint-Mathieu-du-Parc, ainsi que l'entente d'entraide pour les interventions en cas d'incendie que nous avons avec cette même municipalité;

**ATTENDU** qu'une pompe portative facilite le travail de nos pompiers lors d'interventions en cas de feu de forêt ou en zone difficilement accessible.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-254**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCEPTER** la soumission de la firme L'Arsenal pour la fourniture d'une pompe portative de marque WICKMAN, incluant tous les accessoires pour son opération au montant de 2 705.36\$ taxes incluses.

Adoptée

### **9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

#### **9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-008 RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-008**

---

#### **RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

---

**ATTENDU** que la municipalité fournit aux contribuables un service de bibliothèque ainsi qu'un accès internet;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été dûment donné par madame Charline Plante, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR  
MADAME FRANCINE BUISSON  
ET APPUYÉ PAR MADAME LUCIE HAMELIN :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 1**

Les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale sont de 9 h 00 à 11 h 00 et de 16 h 00 à 20 h 00 les mardis de chaque semaine.

## **ARTICLE 2**

Aucun montant d'abonnement n'est demandé aux résidents pour le service de bibliothèque.

Des frais d'abonnement de 15 \$ sont demandés pour les non-résidents.

## **ARTICLE 3**

Un rapport financier comprenant les recettes et les dépenses devra être transmis à la municipalité au plus tard le 31 janvier de chaque année.

## **ARTICLE 4**

Aucun frais n'est demandé à un abonné qui rapporte ses documents empruntés en retard.

Un livre perdu ou égaré doit être remboursé à la bibliothèque suivant le taux établi par le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques, Centre du Québec, Lanaudière, Mauricie (CRSBPCQLM). Si le livre appartient à la Municipalité, le coût en vigueur selon le marché sera exigé. Une facture payable dans les trente jours sera transmise au contrevenant.

Dans le cas où un contrevenant refuserait de payer, un constat d'infraction pourra être émis et le dossier de non payeur sera transmis à la cour municipale. Une amende d'au moins 50 \$ et d'au plus de 300 \$ pourra être exigée.

Tout contrevenant qui a refusé de payer se verra exclu des services de la bibliothèque et son abonnement sera annulé.

## **ARTICLE 5**

Le nombre d'items prêtés est de 5 documents pour les adultes et de 10 documents pour les enfants de moins de 12 ans.

L'utilisateur n'est pas autorisé à prêter ses documents empruntés à une autre personne.

## **ARTICLE 6**

La durée du prêt est de trois semaines. Cette période peut être modifiée selon certaines conditions.

Les prêts peuvent être renouvelés à la bibliothèque ou en ligne. Aucun renouvellement pour les prêts en PEB (prêts entre bibliothèques)

## **ARTICLE 7**

Tous les revenus réalisés par la bibliothèque serviront à l'achat de matériel ou document servant à la bibliothèque. Ils devront être inscrits dans le rapport financier.

## **ARTICLE 8**

Toutes les personnes travaillant à la bibliothèque sont des bénévoles. Un responsable de la coordination est nommé par le conseil municipal. Celui-ci faisant la gestion de la bibliothèque en lien avec le répondant municipal.



## **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Robert Gauthier, maire

---

Benôit Gauthier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 7 octobre 2019  
Adoption du règlement : 4 novembre 2019  
Avis public : 5 novembre 2019

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-008 RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé une refonte complète de sa réglementation relative au fonctionnement de la bibliothèque municipale;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par madame Charline Plante à la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2019.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-255**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** le règlement 2019-008 intitulé « Règlement 2019-008 Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale ».

**D'ABROGER** et annuler tous règlements et toutes modifications aux dits règlements adoptés antérieurement au présent règlement.

Adoptée

#### **9.2 BONIFICATION DES CONDUCTEURS DE CARRIOLES**

##### **BONIFICATION DES CONDUCTEURS DE CARRIOLES POUR LA SAISON TOURISTIQUE 2019**

**ATTENDU** que la Municipalité récompense les bénévoles qui agissent comme chauffeurs pour les balades en carrioles en leur remettant une bonification de cinq (5) dollars par départ;

**ATTENDU** que cinq bénévoles ont agi comme chauffeurs au cours de la saison touristique de 2019.

## RÉSOLUTION 2019-11-256

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE RÉCOMPENSER** les chauffeurs bénévoles par une bonification de 5 \$ par départ, dans le cadre de la saison touristique 2019, tel que le tableau ci-dessous :

Noms des conducteurs	Départs	Total : 5\$ / départ
Richard Beaulieu	3	15.00 \$
André Lemay	22	110.00 \$
Réjean Jacques	68	340.00 \$
Jacques Guillemette	135	675.00 \$
François Verronneau	4	20.00 \$
<b>Total :</b>	<b>232</b>	<b>1 160.00 \$</b>

Adoptée

## 10. RÉSOLUTIONS – SUBVENTIONS

### 10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COUCHES RÉUTILISABLES

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COUCHES RÉUTILISABLES

**ATTENDU** que la Municipalité a mis en place une politique de soutien financier destinée aux parents qui font usage de couches réutilisables pour leurs bébés;

**ATTENDU** que madame Christina Béland et monsieur Marc-André Lavallée ont eu un nouveau-né le 18 août 2019;

**ATTENDU** qu'ils ont soumis une demande de remboursement de l'achat de couches réutilisables.

## RÉSOLUTION 2019-11-257

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** un remboursement de 125.00 \$ à madame Christina Béland et monsieur Marc-André Lavallée dans le cadre du soutien financier pour l'utilisation des couches réutilisables.

Adoptée

## 11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

Aucun dossier concernant cet item.

## **12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 DEMANDE DU COMITÉ D'ENTRAIDE DE LA FABRIQUE SAINT-ÉLIE POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE 24 NOVEMBRE ET LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2019**

#### **DEMANDE DU COMITÉ D'ENTRAIDE DE LA FABRIQUE SAINT-ÉLIE POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE 24 NOVEMBRE OU LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2019**

**ATTENDU** que le Comité d'entraide de la Fabrique de Saint-Élie désire tenir un barrage routier afin d'amasser des fonds pour garnir des paniers de Noël pour les familles dans le besoin de Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU** que le comité désire également subvenir à des besoins alimentaires tout au long de l'année aux personnes en difficulté;

**ATTENDU** que le comité souhaite se prémunir advenant des conditions climatiques défavorables pour la tenue du barrage routier en ajoutant la date du 24 novembre 2019;

**ATTENDU** que la Municipalité a déjà autorisé la tenue d'un barrage routier pour le 1<sup>er</sup> décembre 2019 par la résolution 2019-10-241.

#### **RÉSOLUTION 2019-11-258**

Sur proposition de monsieur Francine Buisson appuyé par monsieur Roger Sylvestre  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal accepte que le Comité d'entraide de la Fabrique de Saint-Élie tienne un barrage routier le 24 novembre 2019 et le 1<sup>er</sup> décembre 2019 de 9h30 à 14h30.

**QUE** le conseil municipal accepte qu'il y ait deux points de collecte, les endroits visés sont :

1. Intersection Avenue Principale et Chemin des Loisirs
2. Intersection Rue Saint-Louis et Route des Lacs

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution 2019-10-241.

**QUE** les demandeurs devront informer la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports de leur activité.

Adoptée

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Une période de questions et suggestions est accordées aux citoyens(nes) présents de 20h45 à 21h10.

#### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h10.

---

Robert Gauthier, maire

---

Benoît Gauthier  
Directeur général, secrétaire-trésorier